

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Mars 1875.

Bulletin politique.

Le gouvernement italien, fort embarrassé de se sentir sous la pression de ses protecteurs de Berlin, fait de son mieux pour dépayser l'opinion, mais il n'est pas parvenu à faire croire qu'aucune démarche prussienne auprès de lui n'ait eu pour but de restreindre la liberté du Pape. L'important n'est pas de déterminer sous quelle forme les observations ont été présentées, mais de savoir si le gouvernement de Berlin a entrepris une campagne auprès du Quirinal pour l'associer à ses desseins contre le Saint-Siège. Or, ceci n'est plus nié par personne. Ce que l'on essaie encore d'envelopper d'obscurités, ce sont les réponses du ministre des affaires étrangères d'Italie à l'ambassadeur allemand.

D'après les bruits qui circulent dans les cercles politiques de Rome, M. Visconti-Venosta, pressé par M. de Keudell, aurait voulu concilier le respect de la loi des garanties avec toute latitude laissée à M. de Bismark ; il se serait placé dans une sorte d'équivoque d'où le chancelier fédéral l'obligerait certainement de sortir. La loi des garanties reconnaît la souveraineté spirituelle du Pape ; or, cette situation est aux yeux de M. de Bismark une situation « privilégiée ; » il repousse ce privilège. Il demande que le gouvernement italien traite le Pape « sujet de Victor-Emmanuel » comme le gouvernement allemand traite les évêques sujets de l'empereur Guillaume.

M. Visconti-Venosta, qui joue la comédie du respect pour le Saint-Siège, ne va pas jusqu'aux conclusions prussiennes, mais la portée de ses réponses ne serait pas de nature à gêner le gouvernement de Berlin. Le gouvernement italien semble dire à M. de Bismark : « Je ne puis faire que ce que je

fais, mais je ne vous empêche pas de faire ce qui vous convient. » — « Choisissez entre le Pape et nous, » lui dit le gouvernement de Berlin. Ici s'accroît la difficulté. Les hommes du Quirinal se soucient fort peu du Pape, mais ils ne sauraient échapper à la responsabilité qui pèse sur eux devant le monde chrétien depuis qu'ils ont enfoncé les portes de Rome.

En quoi donc pourrait consister la latitude qu'ils laissent aux initiatives de la politique prussienne dans la question de la liberté du Pape ? On n'a plus rien à prendre au chef de l'Eglise ; M. de Bismark n'a pas la ressource d'enlever une province pontificale et de la placer sous le sabre de quelque caporal allemand. Il est tout simplement en présence d'un homme désarmé, dépouillé, qui persiste dans l'accomplissement du devoir apostolique : la prise sur ce grand vieillard n'est pas aisée. Le gouvernement de Berlin n'a qu'une espérance, c'est d'obtenir que le gouvernement italien dise au Pape : « Vous me créez des embarras avec une puissance étrangère par le seul fait que vous demeurez sur mon territoire ; allez vous établir ailleurs. » Si le gouvernement italien reculait devant cette résolution, M. de Bismark ne se tiendrait pas pour battu : il a Garibaldi sous la main.

Telle est la situation ; sa gravité doit frapper tout esprit clairvoyant. Si le Pape est chassé de Rome, le contre-coup de cet événement sera un ébranlement immense dans le monde. S'il y a reste, il continuera à parler avec la grandeur intrépide que la terre entière admire, et le courroux prussien ne s'arrêtera pas.

Il y a quinze ans que les consciences chrétiennes protestent contre la dépossession du chef de l'Eglise ; voilà que l'heure est venue où la simple politique du sens commun et des notions vulgaires de l'ordre doit conclure comme nous. Il y a en ce moment une extrémité des choses qui forme à elle seule une démonstration de la nécessité de la souveraineté temporelle du Pape : il devient impossible d'y échapper. La logique ne mène pas toujours le monde ; mais il n'est au pou-

voir de personne de la bannir tout à fait des choses humaines.

Chronique générale.

Samedi, la dernière séance de l'Assemblée a duré trente-cinq minutes. Ouverte à deux heures quarante, elle a été levée à trois heures et quart. On a voté sans discussion trois ou quatre petits projets de loi relatifs à des ouvertures de crédit ou à des conventions douanières entre la France et certains pays étrangers.

Quant à la fameuse discussion sur les élections partielles, à laquelle on s'attendait et qui devait amener sur le tapis la non moins fameuse question de la dissolution, elle n'a pas eu lieu. La commission est restée muette, l'Assemblée a imité ce silence prudent et l'on s'est séparé dans les meilleurs termes du monde.

M. d'Audiffret-Pasquier a levé la séance, comme une séance ordinaire ; il a fixé l'ordre du jour de la prochaine séance, c'est-à-dire du 40 mai, comme s'il s'agissait d'un ordre du jour ordinaire, et l'on est revenu à Paris avec le même calme et la même tranquillité que si c'était un jour et un départ ordinaires.

A peine avons-nous remarqué à la porte de l'Assemblée et dans la rue des Réservoirs quelques adieux parlementaires et quelques serremments de main pleins d'effusion entre l'extrême droite et le centre droit.

Par-ci par-là, dissimulés dans des coins obscurs, comme s'ils conspiraient, nous avons vu des bonapartistes qui embrassaient des orléanistes et des radicaux qui étrennaient des wallonistes.

MM. Savary et Galloni d'Istria ont pleuré dans le sein l'un de l'autre pendant un grand quart d'heure, et le sifflet de la locomotive seul a pu mettre fin à cette scène touchante. (Figaro.)

La mort de M. le colonel Roquemaurel de Saint-Cernin porte à treize le nombre

des sièges vacants. En voici la liste avec la date de ces vacances :

Meurthe-et-Moselle. — Viox, décédé le 29 juin 1874.

Lot. — Rolland, démissionnaire du 30 novembre 1874.

Cher. — Comte Jaubert, décédé le 5 décembre 1874.

Rhône. — Ranc, déclaré déchu de son mandat le 9 décembre 1874.

La Guadeloupe. — Melvil-Bloncourt, déclaré déchu de son mandat le 9 décembre 1874.

Nièvre. — Lebas, décédé le 18 décembre 1874.

Vaucluse. — Ledru-Rollin, décédé le 31 décembre 1874.

Orne. — Du Portail, décédé le 14 janvier 1875.

Constantine. — Colas, démissionnaire le 22 janvier 1875.

Tarn. — De Bermond, décédé le 2 février 1875.

Morbihan. — Dahirel, décédé le 5 février 1875.

Alger. — Warnier, décédé le 15 mars 1875.

Ariège. — Roquemaurel de Saint-Cernin, décédé le 18 mars 1875.

* *

Le journal *l'Événement* assure tenir de bonne source que plusieurs députés légitimistes sont disposés à donner prochainement leur démission et à renoncer à la vie publique. Un de leurs chefs les plus autorisés, M. Lucien Brun, aurait manifesté l'intention de reprendre au barreau de Lyon la place brillante qu'il y occupait avant la réunion de l'Assemblée actuelle.

* *

MÉFIIONS-NOUS DES COLPORTEURS.

Le *Courrier franc-comtois* raconte que la gendarmerie de Sancey-le-Grand a opéré l'arrestation de deux individus qui étaient descendus la veille à l'hôtel Monnerot-Beure, venant de Landresse.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Mort d'un Bandit.

Vous n'avez pas oublié *Mateo Falcone* ? L'émouvante nouvelle de *Mérimée* est vraie à cette heure comme le jour où elle a été écrite. Et il en sera ainsi tant que les paysans de l'île de Corse confieront à leurs carabines plutôt qu'à la loi, le soin de venger une méchanceté, une dénonciation ou un outrage.

En 1868, Alberti, dit Fiaschetto, qui travaillait dans son champ, s'avisait de mettre le feu à un tas de mauvaises herbes. Le vent coucha la flamme sur les broussailles du champ voisin qui brûlèrent dans un rayon d'un mètre à peine. Le berger Casimiri — témoin de l'accident — alla conter le fait à Casanova, propriétaire du terrain endommagé, et ce dernier fit condamner Alberti à dix francs d'amende pour incendie involontaire. En France, dans un cas pareil, l'individu atteint par le jugement paye et se promet de regarder à l'ave-

nir la direction de la bise. Là-bas, les choses se passent autrement.

— Haine mortelle aux Casanova et aux Casimiri ! s'écrie le condamné.

Et le lendemain de l'audience, il les cherche et les tue. Et si d'aventure il rencontre en sa route quelqu'un de leurs parents, il l'immole à sa rancune. Puis, ne voulant pas tomber dans les mains de la maréchaussée, il entre dans le makis où il occit les gendarmes qui le poursuivent jusqu'à ce qu'il soit occis par eux.

Voilà comme on devient bandit en Corse — à quelques variantes près. La cause déterminante est presque toujours un fait insignifiant... Je pourrais citer des bandits fameux qui — suivant l'expression locale — ont « tenu la campagne » pour avoir, au bal, brûlé la cervelle d'un danseur insolent — ou pour avoir maltraité un fournisseur de mauvaise foi. Beaucoup ont gagné la montagne afin d'échapper à la conscription ; quelques-uns, après avoir poignardé le séducteur de leur femme, de leur fille ou de leur sœur. J'ai cru devoir donner ces explications pour bien faire comprendre la différence qui existe entre le bandit corse et le bandit italien. Le premier tue pour se venger et se dérober aux rigueurs du code. Le second rançonne et joue de l'escopette pour s'approprier la fortune d'un voyageur ou la montre d'un touriste. Celui-là est un réfractaire, celui-ci est un assassin...

Voyez plutôt Alberti.

Il vivait dans le canton d'Orezza où affluent des gens riches de l'île qui viennent demander une médication efficace aux fontaines ferrugineuses de ce site pittoresque. Combien d'autres malades épuisés par l'anémie, la chlorose ou tout autre vice du sang, accourraient, chaque année, dans la vallée du Fiumallo, si, dans l'état actuel des chemins, il ne leur était plus commode et aussi salubre de boire, chez eux, l'eau des sources... Mais là n'est pas la question : tous les buveurs ne peuvent se loger dans le casino. Ils sont tenus — pour la plupart — d'habiter les hameaux environnants et se rendent seuls à l'établissement, à toute heure du jour, par des chemins déserts. Eh bien, jamais Alberti ne barra la route à l'un d'eux pour se faire ouvrir une bourse qu'il savait bien garnie. A l'exception de maigres emprunts, sollicités sans violence aucune de la régie des Eaux d'Orezza (qui les lui refusait d'ailleurs), on n'a pas souvenir qu'il ait demandé un sou à qui que ce soit !

Mais il me faut égrener le chapelet d'homicides commis par le criminel légendaire, mort ces jours derniers.

Le surlendemain de sa condamnation à dix francs d'amende, Alberti rencontre Germani, beau-frère du plaignant Casanova, et le couche à ses pieds d'un coup de pistolet ; et comme ce crime ne le sa-

lisfait qu'à demi, il se dirige vers les pentes où paissent d'habitude les troupeaux de Casimiri, le témoin à charge dans son procès. Le jeune fils du berger gardait seul le bétail paternel et considérait ; assis sur une roche, les ébats de ses chèvres, lorsque tout-à-coup il se sentit terrasser. Il se mit à crier au secours, mais le poing gauche de son agresseur, s'enfonçant dans sa bouche, étouffait ses appels, tandis qu'un poignard lui traversait la poitrine à trois reprises avec une violence telle que la pointe de l'arme, sortant entre les épaules, criait et s'émoussait sur le sable ensanglanté. Un an plus tard, la femme du bandit, qui allait porter la pâture à son époux réfugié dans le makis, se prend de querelle avec un Casanova qui lève la main sur elle. Alberti riposte à cette altercation en logeant une balle dans le dos de l'aïeul de la famille, sexagénaire inoffensif, qui sarclait un sillon de pommes de terre. La frayeur inspirée par cette exécution fut telle qu'aucun habitant du village de Casevecchie n'osa toucher au corps du vieillard. On craignait de se brouiller avec le bandit en prêtant son concours à son inhumation. Les gendarmes durent creuser une fosse et ensevelir le cadavre de leurs propres mains.

Après l'assassinat de Germani — le premier de la série — le frère de la victime, par un sentiment bien admissible, s'était associé à la force publique et dirigeait ses démarches en vue d'arriver à la cap-

Ces deux individus, dont l'un est âgé d'une cinquantaine d'années et dont l'autre paraît avoir entre trente-cinq et quarante ans, avaient un accent allemand très-prononcé; ils pénétraient dans les maisons des cultivateurs sous prétexte d'y vendre des faulx, mais en réalité pour s'informer de l'importance de la commune, des chemins et sentiers qui traversent le pays, des productions locales et d'autres faits de ce genre. Ils offraient leurs faulx à crédit et se souciaient très-peu d'ailleurs d'en trouver le placement. Ils déjeunaient dans une auberge voisine; ils mangeaient bien, buvaient sec et questionnaient sans cesse les aubergistes et les consommateurs.

L'arrestation les a tant soit peu déconcertés. Ils étaient munis tous deux d'une somme en or de 150 francs environ; ils ont été dirigés le soir même sur la prison de Beaune.

Une récente circulaire de M. le ministre de la guerre prescrit aux chefs de corps de tenir la main à ce que toutes les facilités soient données aux militaires pour l'accomplissement, à Pâques, de leurs devoirs religieux.

En vertu de cette instruction ministérielle, l'autorité supérieure, à Troyes, a autorisé M. l'aumônier à organiser une retraite qui est prêchée tous les soirs, dans l'église Saint-Pantaléon, par des ecclésiastiques de la ville. Nous savons que des mesures semblables ont été prises à Châlons.

On ne peut que féliciter l'honorable général de Cisse et tous ses subordonnés de la sollicitude qu'ils témoignent pour la protection des intérêts religieux. La patrie elle-même ne peut qu'y gagner.

Une armée chrétienne sera toujours une brave armée.

Le projet adopté au concours pour la reconstruction de l'Hôtel-de-Ville de Paris, et qui a reçu un commencement d'exécution, va subir, affirme-t-on, d'importantes modifications.

L'espoir de pouvoir conserver une grande partie des constructions atteintes par les flammes se serait évanoui, et on aurait reconnu qu'il serait dangereux de ne pas les reprendre de fond en comble.

On aurait donc le projet de faire démolir la façade située sur la place Lobau et de donner 2 mètres de plus au soubassement, dont l'élévation serait ainsi proportionnée au vaste développement de l'édifice.

Etranger.

ESPAGNE.

Hendaye, 20 mars.

Le général Vinatea, ministre d'Etat du roi Charles VII, télégraphie de Vergara :

La trahison de Cabrera a soulevé chez tous nos chefs, officiers, soldats et populations, une indignation unanime.—De toutes

partes arrivent des protestations de fidélité et de dévouement. Le roi sort d'Estella pour parcourir ses fidèles provinces et répondre à leurs acclamations.

On écrit de Bayonne :

« Tous les carlistes habitant notre ville ou nos environs signent une adresse protestant contre la trahison de Cabrera et renouvelant au roi leur dévouement sans bornes.

« Les Guipuzcoains, sous les ordres d'Egana, attaquent toujours avec succès les tranchées alphonstistes de l'Oría.

« Une de nos *guerrillas*, de cinquante volontaires, est tombée à l'improviste sur Casada (8 lieues de Pampelune), défendue par deux compagnies qui ont perdu beaucoup de morts et blessés, laissant entre nos mains un colonel et dix soldats. »

On dit à Barcelone qu'une insurrection républicaine a éclaté en Catalogne; en attendant, les désertions de l'armée continuent: dans les dix premiers jours de mars, Savalls avait été rejoint par seize soldats et treize volontaires républicains.

Un petit détachement de carabineros a été enlevé par les carlistes du côté de Sos.

Les opérations continuent contre la ligne de l'Oría; et il est probable que, vu la vigueur avec laquelle Egana conduit l'attaque, les libéraux ne pourront guère se maintenir.

Une correspondance d'Estella nous annonce que l'armée alphonstiste est décimée par les maladies.

Un décret du gouvernement alphonstine rend ses grades et honneurs au duc de Montpensier.

Nous avons sous les yeux la traduction de l'entre-feuille publié par le *Post*, de Berlin, au sujet de l'infant Don Alphonse, et dont nous avons reproduit l'analyse télégraphique; la voici :

« Le gouvernement espagnol a demandé, pour crimes de droit commun (assassinat, incendie, vol, etc.) l'extradition de l'infant Don Alphonse de Bourbon et Este, frère de Don Carlos, qui se trouve actuellement sur le territoire allemand. Il n'existe pas de traité d'extradition entre l'empire d'Allemagne et l'Espagne, mais les Etats allemands ont cependant conclu des traités de ce genre avec ce dernier pays; la Bavière en a conclu un le 23 juin 1860, et le grand-duché de Hesse en a conclu un également le 17 février 1862.

« Les crimes dont le gouvernement espagnol accuse l'infant sont prévus par l'article II, paragraphes 1, 3, 4 du traité conclu entre l'Espagne et la Bavière. L'article VII de ce même traité est ainsi conçu :

« La demande d'extradition doit toujours avoir lieu par voie diplomatique et doit toujours se baser sur un mandat d'arrêt ou sur une pièce ayant le même effet, rédigée d'après les prescriptions légales de l'Etat qui demande l'extradition, et indi-

quant l'espèce et la gravité du crime ou délit et la peine prononcée contre ce crime ou délit. Le signalement de la personne réclamée doit, autant que possible, être joint aux pièces en question. »

« L'article VII du traité conclu entre l'Espagne et la Hesse est conclu à peu près dans les mêmes termes.

« Les pièces qui doivent, en vertu de cette prescription, être fournies par le gouvernement qui réclame l'extradition, sont déjà arrivées en Allemagne. »

Le *Nord* étudie aujourd'hui cette étrange affaire, en y apportant tout son sang-froid diplomatique. Il lui plairait assez que la nouvelle ébruitée par le *Post* fût imaginaire; la demande d'extradition ne lui semble pas, en effet, très-correcte, bien qu'à l'en croire, les odieuses accusations lancées contre le prince ne soient pas dépourvues de tout fondement. Prêtons l'oreille à cette docte et impartiale discussion :

« Nous avouons ne pas bien nous rendre compte de l'utilité qu'aurait une telle démarche. Il ne serait pas difficile sans doute d'appuyer la demande d'extradition par l'énumération des meurtres qui ont été commis ou des incendies qui ont été allumés sur l'ordre ou avec le consentement de l'ancien commandant en chef de l'armée carliste de Catalogne. Mais ces crimes, à supposer qu'on les considère comme étant de droit commun, ne se rattachent-ils pas trop intimement à l'insurrection, c'est-à-dire à un crime politique, pour pouvoir être atteints par les traités d'extradition? »

« Alors que les auteurs des assassinats et des incendies de la Commune de Paris n'ont pas été extradés, il paraîtrait exorbitant que Don Alphonse pût l'être. Au surplus, que gagnerait l'Espagne à cette extradition? La capture du frère de Don Carlos ne serait qu'un embarras, sans compter qu'il y aurait là une sorte d'appel au concours d'une puissance étrangère, dont l'opinion publique au-delà des Pyrénées ne saurait que mauvais gré au gouvernement du roi Alphonse. Il est très-possible du reste que la nouvelle répandue par le journal de Berlin ne soit que de pure fantaisie. »

Eh bien! mieux vaut cent fois la passion avouée et se manifestant par la violence des paroles ou des actes qu'une impartialité de cette sorte! Ces calomnies artistement insinuées dans une argumentation modérée et raisonnable sont tout ce qu'il peut y avoir de plus repoussant.

Pour le *Nord*, il y a un point acquis, c'est que Don Alphonse de Bourbon est un assassin et un incendiaire, tout au moins un complice d'assassins et d'incendiaires; cela ne lui paraît pas difficile à établir! Sur quels témoignages, s'il vous plaît? Sur celui des généraux qui ont décrété la mise à sac des provinces de l'Espagne qu'ils ne parvenaient pas à réduire; sur celui des misérables qui, d'après leurs ordres, ont fait flamber Ábarzuza et les environs d'Irun; sur celui des correspondants payés pour mettre au

compte des carlistes, dans la presse révolutionnaire de tous les pays, les atrocités de l'armée libérale.

Voilà ce qui suffit au *Nord*, feuille « libérale », et néanmoins organe du cabinet russe, pour démontrer la culpabilité de Don Alphonse de Bourbon.

C'est tout ce que nous avons à relever dans son article. Qu'importe, en effet, ces distinctions subtiles et la conclusion à laquelle il aboutit? Il a des scrupules de juriste, et surtout il redoute les embarras que ses amis de Madrid risquent à plaisir de se créer. Cela les regarde, lui et eux, et nous n'en avons nul souci.

Mais nous devons protester contre les outrages contenus dans les lignes qui viennent d'être citées à l'adresse du frère du roi Don Carlos. Le langage du *Nord*, pour être moins hardi et moins franc que celui des feuilles bismarkiennes, n'en est pas moins révoltant.

ALLEMAGNE.

La Chambre des députés, après une discussion assez vive, a adopté sans modification les articles 1 et 2 du projet de loi relatif à la suppression de la dotation des évêques catholiques.

L'art. 1^{er} a été adopté au scrutin, par appel nominal, par 263 voix contre 88.

Pendant la discussion de cet article, un membre du centre, M. Wendt, a lu la récente Encyclique du Pape, qui a servi de prétexte à la loi en discussion.

De vives protestations ont accueilli cette lecture; mais le président a déclaré que le règlement ne l'autorisait pas à l'empêcher.

Pendant le débat sur l'article 2, M. de Bismark fait observer que le gouvernement, en présentant cette loi, ne remplissait qu'un devoir de convenance en ne rétribuant pas ceux qui prêchent et qui fomentent l'insurrection contre les lois de l'Etat.

Que si l'on contestait au pouvoir souverain le droit de retenir par cette loi des sommes d'argent, il engageait ses contradicteurs à ne pas oublier que le pouvoir suprême a pour devoir de protéger le droit, de s'opposer au crime et de ne pas payer des traitements qui ne servent qu'à troubler l'ordre public et à compléter le renversement des institutions.

Berlin, 18 mars.

Le *Post* annonce que ses informations particulières lui permettent de confirmer la nouvelle donnée par les journaux, que le ministre des affaires étrangères aurait adressé à l'ambassadeur d'Allemagne à Rome une dépêche qui, appuyant sur l'idée d'une entente internationale pour parer aux empiètements éventuels de la papauté sur les droits politiques de l'Etat, empiètements facilités par l'existence de la loi des garanties, recommande à l'ambassadeur d'agir dans ce sens auprès du gouvernement italien.

La motion présentée à la Chambre des députés de Prusse par M. Biesanbach, en vue d'obtenir l'abrogation des lois ecclésiastiques, est revêtue de la signature d'une

ture d'Alberti. Fatigué de l'inutilité de ses tentatives et peut-être dans l'espoir d'apaiser ce terrible « vendettiste », il renonça subitement à servir de guide aux gendarmes. Le bandit ne lui en sut aucun gré et, pour arriver plus facilement à son but, il lui fit savoir qu'il pouvait désormais vaquer librement à ses affaires. Germani, rassuré, traversait un makis pour aller surveiller un chargement de planches quand, au détour d'un sentier, il se trouva tout à coup en face d'Alberti. Au même instant il essuya un coup de tromblon qui, bien que tiré à brûle-pourpoint, ne lui occasionna que quatre blessures auxquelles il survécut miraculeusement...

A ce moment du drame, entre en scène un troisième Germani, frère des précédents, condamné en 1853 à dix ans de travaux forcés pour complicité de vendetta suivie de coups de stylet. A l'expiration de sa peine, il avait dû rejoindre sur le continent la résidence obligatoire qui lui avait été assignée. C'est alors qu'il apprit le double attentat qui avait jeté le deuil dans sa famille. A cette nouvelle, il rompt son banc de surveillance, débarque en Corse et bat vainement les buissons pour découvrir le meurtrier de ses frères. Ne pouvant l'atteindre, il procède suivant l'aimable coutume du cru, et fusille, au moment où il sortait d'un café, l'oncle par alliance d'Alberti, un nommé Lucacci. A dater de ce jour, les deux bandits, que les gendarmes poursuivaient sans succès, se firent une guerre acharnée et sans

résultats. L'autorité assista passive à cette lutte, souhaitant qu'elle devint fatale à tous deux.

Entre temps, Alberti avait enfin trouvé, dans le canton de Piedicroce, le berger Casimiri qui avait déposé contre lui, et il l'avait foudroyé de deux balles en pleine poitrine.

On prétend qu'après ce coup, Alberti résolut d'abandonner la partie et de se réfugier à l'étranger, — mais sur le point de prendre la mer, il apprend que Santini (personnage nouveau, mû par je ne sais quel ressentiment) a poignardé son beau-père et que vingt-quatre heures après le même Santini, trouvant son plus jeune fils, un enfant de 13 ans, accroupi au bord d'un ruisseau, lui scia la gorge jusqu'aux vertèbres avec un couteau de bûcheron. Alberti diffère son départ et assassine le frère de Santini qui n'était pour rien dans l'évergorgement de son enfant... Ce crime fut son dernier crime.

Il avait passé la nuit du 1^{er} de ce mois dans le village de Fiuminale-Sottono et regagnait le makis après un déjeuner copieux, lorsqu'arrivé au sommet du coteau qui domine la vallée, il se sentit pris d'un sommeil irrésistible. Il s'étendit sur le sol, enveloppé dans son *pelone* (manteau de pâtre grossièrement tissé avec du poil de chèvre). Guillaume Casimiri — le dernier survivant des Casimiri — vint à passer et, heurtant le bandit endormi, déchargea sur lui six coups de feu. La détonation attira le fils cadet d'Alberti qui labourait non loin de là.

Il se trouva en face du cadavre de son père dont les vêtements brûlaient, éteignit les flammes, et, apercevant Casanova au fond d'un ravin, lui tira deux coups de feu sans l'atteindre.

Il est évident qu'un narcotique avait été mêlé aux aliments servis au bandit... On ne connaît pas encore, à l'heure présente, la main qui a versé le soporifique. Toujours est-il qu'une brigade de gendarmerie, sous les ordres du maréchal-des-logis Chrysostomi, était embusquée près de l'endroit où Fiaschetto a péri, et qu'elle était informée heure par heure des agissements du réfractaire.

Il faut remonter de quarante ans en arrière pour trouver le bandit qui compte à son avoir un nombre de crimes égal à ceux d'Alberti... Il s'appelait Théodore Poli. On l'avait surnommé « le Roi de la montagne. »

Après avoir reçu une excellente éducation (au collège de Bastia, je crois), il s'était sauvé pour échapper au service militaire et fut pris par les gendarmes. Au moment d'entrer en ville, il s'adressa au brigadier Petit qui commandait le détachement :

— Epargnez-moi, lui dit-il, la honte de traverser les rues avec les menottes. Laissez-moi prendre les devants, je vous jure sur mon honneur de ne pas m'enfuir.

Pour toute réponse, Poli reçut une crosse de fusil dans le dos et ses liens furent serrés plus étroitement.

Le lendemain, à l'aube naissante, le brigadier Petit se lavait les mains dans une cuvette placée sur la tablette de sa fenêtre, quand il tomba roide mort. Une balle lui avait fracassé le front. Le prisonnier, qui s'était évadé pendant la nuit, « soldait » son coup de crosse par un coup de fusil. C'est à la suite de ce coup que Poli entra dans le makis où il vécut quinze ans, durant lesquels il tua vingt gendarmes. Un jour, se voyant près de tomber dans les mains de ses adversaires, il tourna vers sa poitrine le pistolet qu'il avait à la main et se logea une balle dans le cœur.

On cite de lui un trait — appréciable par les fumeurs principalement; Poli, qui avait toujours le cigare aux lèvres, renonça au tabac, afin de mieux sentir l'approche des gendarmes qui en font un usage incessant. Son odorat devint subtil au point qu'en prenant le vent, il devinait la maréchaulsée dans un rayon de cent mètres, dépassant, en cela, le flair des chiens dressés par les bandits à les avertir du voisinage de la force armée.

La campagne est tenue, présentement encore, par quelques foyards bien connus. Les Bellacoscia entr'autres. Ils étaient trois frères. Le plus jeune, — malade, — allait être pris par les gendarmes lorsque l'aîné lui brûla la cervelle afin qu'il ne tombât pas vivant dans les mains de l'autorité... Les Bellacoscia sont entrés dans le makis pour ne pas

certains de députés. On pense, toutefois, que la Chambre votera l'ordre du jour pur et simple, sans discuter la proposition.

Parlant de l'arrestation de l'évêque de Munster, que nous avons annoncée, la *Gazette de la province de Westphalie* dit que M^r Brinckmann a déclaré ne vouloir céder qu'à la force, ce qui a obligé le fonctionnaire du gouvernement à mettre la main sur lui.

Lorsque ce prélat est monté en voiture, accompagné du commissaire de police, la foule a chanté un cantique et a fait entendre des vivats.

La feuille westphalienne ajoute que plusieurs maisons étaient pavées de drapeaux noirs.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Samedi, vers 5 heures du matin, le feu s'est déclaré, à Saint-Clément-des-Levés, dans une habitation appartenant à M. Bodin, Auguste, de Longué, et occupée par la veuve Oury, âgée de 79 ans.

C'est son petit-fils, âgé de 44 ans, qui a donné l'éveil en disant à sa grand-mère qu'il tombait de la grêle.

Déjà la pièce contiguë à celle où ils se trouvaient était en feu et la toiture au-dessus de leur chambre commençait à brûler.

Aux cris de l'enfant, les voisins sont accourus, et ils ont pu préserver le plancher; mais toute la toiture a été perdue.

On n'a pu connaître la cause de ce sinistre.

La perte s'élève à 4,000 fr., couverte par une assurance.

NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur l'amendement de M. Malartre, relatif à la prorogation de l'Assemblée (402 voix pour l'adoption, 264 contre) :

Sauf M. Maillé, qui a voté contre, tous les députés de Maine-et-Loire ont voté pour.

Scrutin sur l'article additionnel de M. de Ravinel, relatif aux mesures à prendre pour assurer l'exécution de l'article des lois constitutionnelles qui fixe à Versailles le siège du pouvoir exécutif et des deux Chambres (347 voix pour l'adoption, 294 contre) :

Sauf MM. Maillé et Max Richard, qui ont voté contre, tous les députés de Maine-et-Loire ont voté pour.

Le printemps a commencé hier matin, 21 mars, à minuit 34 minutes; mais il ne nous a pas amené pour cela une température douce.

Du reste, les cultivateurs s'en félicitent: ils espèrent ainsi largement payer leur tribut à l'hiver, et comptent que le mois de mai se montrera élément.

Il y a quelques jours, *l'Espérance du peuple*, de Nantes, ayant mal écrit le nom du général commandant l'Ecole de cavalerie, ce journal croit devoir faire la rectification suivante :

être soldats. Les habitants les protègent — sinon ouvertement — du moins d'une manière occulte. On administre leurs biens qui sont d'une certaine importance et on leur fait tenir leurs fermages en même temps que de la poudre et des balles. Bref, ils sont tellement aimés que l'un d'eux, s'étant cassé la jambe dans une expédition, trouva soins et asile chez le maire d'un village!

En février 1871, ils écrivirent au gouvernement de la Défense nationale une lettre où ils disaient :

— Mieux vaut tomber sous les boulets prussiens que sous les balles des gendarmes. Donnez-nous un sauf-conduit, nous formerons un corps de francs-tireurs à la tête duquel nous marcherons à l'ennemi.

Le sauf-conduit leur fut accordé et ils s'équipèrent. En sorte qu'un beau matin, dans la salle d'une auberge, un Anglais demandait à des gendarmes attablés :

— Qui donc fait ce bruit dans la pièce à côté?

— Ce sont des bandits qui déjeunent, milord.

— Des bandits? Et vous ne vous en emparez pas?

— Ils nous sont recommandés par M. le préfet, milord.

— C'est singulier!... mais dites-moi, messieurs... je voudrais connaître....

« Nous avons eu l'occasion, à propos du concours hippique, de rendre justice au général commandant l'Ecole de Saumur; c'est avec un véritable bonheur que nous avons parlé des éminentes qualités qui le distinguent, et signalé les services rendus par lui à notre cavalerie.

» En un certain sens néanmoins, nous avons bien involontairement mal parlé de l'honorable général en défigurant son nom, qui, vérification faite, s'écrit Thornton.

» Ce nom, comme on le voit, est d'origine anglaise. La famille Thornton est la seule branche, existante aujourd'hui en France, des Trie de Dammartin, famille ducal normande, dont le cadet, baron de Mouncie, passa en Angleterre avec Guillaume-le-Conquérant et fut fait *lord of Thornton*. »

Vendredi dernier, Baptiste Guérin, âgé de 50 ans, fermier au château de Brissac, parti de son domicile dans l'après-midi, n'y était pas encore rentré dans la soirée. Son absence prolongée inspira des inquiétudes à sa famille qui se mit aussitôt à sa recherche. Ce n'est que le lendemain, dans l'après-midi, qu'on le trouva pendu à un arbre sur le territoire de Vauchréien.

On attribue ce suicide à des chagrins domestiques.

On lit dans *l'Espérance* de Nantes :

Vendredi matin, à 44 heures, les ouvriers charpentiers ont assisté en corps à la messe, dans l'église Sainte-Croix, en l'honneur de saint Joseph, patron de leur corporation. Ils portaient processionnellement un chef-d'œuvre, remarquable de hauteur et d'élégance.

A la sortie de la messe, ils se sont rendus, musique en tête, à la préfecture.

Un événement bien malheureux est arrivé, vendredi dernier, dans l'église Saint-Pierre de Poitiers.

On faisait la toilette des voûtes, sous la direction de l'entrepreneur, M. Lenature dit Saint-Brieuc. Un des ouvriers chargés de ce soin, juché sur une échelle à dix mètres du sol, a perdu subitement l'équilibre, et est venu se briser sur les dalles.

M. de la Martinière, médecin, et M. Mauduyt, pharmacien, appelés en toute hâte, assistés de M. Renaud, menuisier, et de M. l'abbé Fossin, lui ont prodigué les soins les plus pressés; mais les horribles blessures qu'il avait reçues ne laissaient aucun espoir. Quelques minutes après, il expirait sans souffrances apparentes.

La malheureuse victime s'appelle Herbert Xavier; il était âgé de 35 ans; sa réputation était excellente, et de son travail il nourrissait sa jeune femme et ses deux enfants. On s'imagine la désolation de la pauvre mère lorsque, sur une civière, on lui apporta le cadavre de son mari.

Le conseil municipal d'Angers a adopté vendredi soir les conclusions de la commission du théâtre, — 30,000 fr. de subvention, dont 24,000 appliqués à l'orchestre, 3,000 fr. sont mis en outre à la disposi-

tion de l'administration pour achat de mobilier théâtral.

Dans la même séance, le conseil a adopté le projet de transaction passé entre l'administration et M. Henry pour la reconstruction du marché couvert de la place Cupif, avec d'importantes modifications dans le plan primitif. — La convention adoptée accorde à M. Henry trois annuités supplémentaires et, en sus, une année de jouissance du marché sans annuité.

La direction du théâtre de Tours sera vacante à partir du 15 mai prochain, par suite de la démission de M. Blandin.

C'est M. Johnny, directeur du théâtre du Mans, qui devient pour trois ans directeur du théâtre de Tours.

Parmi les curiosités de la ville du Mans, on cite le café de l'Univers, qui est recommandé à l'attention des personnes qui iront visiter le chef-lieu du département de la Sarthe. Curiosité de fraîche date, il est vrai; mais est-il nécessaire d'avoir vu plusieurs siècles pour mériter un regard de la génération actuelle?

Le café de l'Univers n'a pas les dimensions grandioses de certains établissements de province, tels que ceux de Marseille, Lyon ou Angers; mais sa principale salle peut soutenir la comparaison sous le rapport du bon goût, de l'élégance, avec les cafés les plus renommés.

Des glaces aux fines gravures se disputent partout les murailles et jouent à qui rendra la première l'image de l'élégant visiteur, se renvoient à l'envi les gerbes de lumière qui viennent se heurter à leur surface. Mais là n'est pas encore ce qui surtout plaît et enchante.

Nous voulons parler des peintures du plafond.

Au centre une rosace où se prélassent les douze signes du zodiaque, échauffés par l'astre qu'on sent ne pas devoir être loin.

Aux angles les quatre éléments, quatre magnifiques camaïeux.

Jetez maintenant sur cette voûte les courbes les plus gracieuses, les spirales les plus coquettes, les feuillages les plus hardis, et qui semblent frémir; imaginez-vous en un mot un ensemble qui paraît irraisonné et où pourtant tout est à sa place, une harmonie parfaite et des perspectives véritablement magiques; vous aurez ce que la plume pourrait difficilement peindre, l'imagination entrevoir, une idée de ce qu'est devenu, sous le pinceau de M. L. Renouard, du Mans, le plafond du café de l'Univers.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on signale la présence dans nos départements d'une armée de colporteurs, véritables agents de propagande socialiste, allant de porte en porte prêcher leurs doctrines sous prétexte de débiter leurs marchandises.

Ces agents ne s'en tiennent pas là. A côté de leur bagage ordinaire, ils ont, la plupart du temps, une petite bibliothèque démo-

acte de pillage. Ils « détournent » un gendarme de sa caserne, mais ils ne détourneraient pas un sou d'un coffre-fort. Ils font mieux. C'est eux qui se sont chargés de la police des grandes routes du canton de Soccia; on leur doit la mise en déroute d'une bande de fripons qui se disposaient à attaquer une patache. Le brigand Suzzoni — premier du nom — qui était la terreur du canton d'Orezza — fut poignardé par eux. Ces hommes hors la loi ne se constituent pas seulement gardiens des voies publiques, ils se font aussi justiciers des opprimés.

Exemple : Une jeune fille avait été séduite par un beau jeune homme qui refusait de lui donner son nom. Les parents de la malheureuse, voyant leurs supplications méprisées, soumièrent leur cas aux Bellacoscia... Le soir même, le beau jeune homme recevait ce billet laconique daté du makis : « Epouse ou tu mourras ! »

Et le beau jeune homme épousa.

On aura beau dire, il y a dans la féroce odyssee de ces héros de broussailles, rompant avec la société et ses institutions, je ne sais quoi d'homérique qui vous captive. Si coupable qu'elle soit, leur révolte n'est pas dépourvue d'une certaine grandeur, et l'on se surprend à l'admirer... J'avoue néanmoins que je n'aimerais pas être le mari d'une Corse dont la famille est en butte à une *vendetta*.

cratique dont ils placent les volumes à prix réduits.

L'attention de l'administration supérieure a été appelée sur ce point, et sur la proposition du directeur de la sûreté générale, le ministre de l'intérieur vient d'envoyer à tous les préfets une circulaire pour les prier d'inviter les autorités locales d'avoir à redoubler de surveillance à l'égard des colporteurs.

D'après les instructions données, tous ceux qui n'auraient point une permission et des papiers en règle devront être arrêtés, interrogés, et, selon le cas, mis en liberté ou déferés à la justice.

Dernières Nouvelles.

On annonce que M. Wolowski doit déposer une résolution ainsi conçue :

« Tous les collèges électoraux dont les sièges sont vacants seront convoqués dans le courant de juillet, si, avant cette époque, l'Assemblée n'a pas fixé la date de sa dissolution. »

On croit généralement que le gouvernement, malgré ce qu'aurait pu faire supposer la déposition de M. Buffet dans le 5^e bureau, ne demandera pas à être autorisé à ne pas procéder aux élections partielles pendant les vacances.

La commission des Trente a décidé qu'elle garderait son mandat.

Elle aura donc à étudier les projets de lois de M. Dufaure.

M. Laboulaye, en prenant possession du fauteuil de la présidence du centre gauche, a prononcé un discours qui peut être regardé comme le programme du centre gauche dans les circonstances actuelles.

Pour les articles non signés : P. GODRY.

Publications de mariage.

Joseph-Auguste Ouvrard, jardinier, et Marie-Louise Normand, domestique, tous deux de Saumur.

Maurice-Henri Manin, serrurier-mécanicien, et Angèle-Martine Gauthier, sans profession, veuve Charles Davoine, tous deux de Saumur.

Pierre Minghin, propriétaire, du Courdray-Macouard, et Louise-Anastasie-Emma Puchalski, sans profession, de Saumur.

Etienne Leblanc, tailleur de pierre, et Joséphine Bellevue, couturière, tous deux de Saumur.

Adolphe Boret, représentant de commerce, et Marie Travailard, sans profession, tous deux de Saumur.

Georges Bertrand, cavalier de manège, et Marie Allain, couturière, tous deux de Saumur.

Louis-Germain Guiot, opticien, de Saumur, et Pauline-Marie-Claudine Imbart-Latour, sans profession, de Luzy (Nièvre).

François Roux, étameur, de Saumur, et Louise Poitou, lingère, de Passavant.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les parents par alliance sont compris dans la liste des « bons à tuer, » et rien n'est désagréable, dit-on, comme de recevoir un lingot de carabine ou la lame d'un couteau, alors qu'on déguste une tasse de café à son balcon, ou qu'on fait un tour de promenade, en sifflant un air nouveau...

(Figaro.) Adrien MARX.

Une jolie petite parabole, qui mérite d'être méditée :

Une femme très-médisante alla se confesser et reçut pour pénitence d'aller au marché acheter une poule, et, en s'en revenant, de lui arracher, tous les dix pas, une pincée de plumes, qu'elle jetterait; puis de venir trouver son confesseur le lendemain. Elle suivit exactement ces prescriptions. Il lui dit alors de retourner sur ses pas, pour ramasser et rapporter toutes les plumes qu'elle avait jetées la veille. Elle essaya, mais revint bientôt découragée, en disant : Ce n'est pas possible, le vent les a toutes emportées.

— Eh bien, reprit le curé, il est aussi difficile de réparer le mal que vos médisances ont fait, que de rapporter les plumes de votre poule.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison Abel Pilon, de Paris.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le **Dictionnaire de la langue française**, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 140^e fascicule, ZAG à ZYT, ADDITIONS ET CORRECTIONS, est en vente.

E. BARASSE, imprimeur-libraire-éditeur, 83, rue Saint-Laud, à Angers.

LES GRANDES INDUSTRIES DE L'ANJOU

Par MM. EUGÈNE GASTÉ et F. HERVÉ-BAZIN.

Quatrième et Cinquième Livraisons.

FONDERIES. — TOILES ET MOUCHOIRS DE CHOLET.

Cet ouvrage, orné d'une *Carte industrielle et agricole de l'Anjou*, de belles gravures sur bois et de dessins lithographiques, est publié par livraisons de 50 centimes, au nombre de 25 environ, adressées franco aux souscripteurs.

Les livraisons ne sont pas vendues séparément. — On souscrit chez M. BARASSE, éditeur.

Parmi les belles gravures que l'*Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine, il en est plusieurs qui méritent d'être particulièrement citées : Outre les portraits de MM. Corot et Roussel, les deux orateurs de la dernière solennité académique, nous trouvons le tableau du *Palais d'Armide*, dans *Geneviève de Brabant*; les tombeaux de Molière et de La Fontaine au cimetière du Père-Lachaise; un curieux épisode de la guerre civile en Espagne; une vaste planche, œuvre artistique de premier ordre, représentant la récolte du varech sur les côtes de Normandie, etc. Nous n'avons pas besoin de rappeler que l'*Univers illustré* offre actuellement, en PRIME GRATUITE à ses abonnés, le THÉÂTRE COMPLET D'ALEXANDRE DUMAS FILS, quatre beaux volumes, avec le portrait de l'auteur et contenant de nombreuses notes, ainsi que toutes les préfaces qui ont si vivement piqué la curiosité publique.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — — —
5 — 35 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 MARS 1875.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	64	45	»	»	»	85	»	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	93	»	»	»	»	50	»	»
5 % jouiss. novembre.	103	»	»	»	»	20	»	»
Obligations du Trésor, 1. payé.	472	50	»	»	»	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	227	»	»	»	»	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	455	»	»	»	»	»	»	»
— 1865, 4 %	478	75	3	75	»	»	»	»
— 1869, 3 %	325	»	»	»	»	»	»	»
— 1871, 3 %	295	»	»	»	»	»	»	»
— 1875, 4 %	453	»	»	»	»	»	»	»
Banque de France, j. juillet.	3895	»	»	»	»	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	590	»	»	»	»	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	485	»	»	»	»	»	»	»
Crédit foncier colonial, 250 f.	300	»	»	»	»	»	»	»
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	933	50	»	»	»	»	»	»
Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	720	»	»	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier	455	»	»	»	»	»	»	»
Crédit foncier d'Autriche	585	»	»	»	»	»	»	»
Charentes, 400 fr. p. j. août.	355	»	»	»	»	»	»	»
Est, jouissance nov.	555	»	»	»	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	935	»	»	»	»	»	»	»
Midi, jouissance juillet.	690	»	»	»	»	»	»	»
Nord, jouissance juillet.	1172	50	2	50	»	»	»	»
Orléans, jouissance octobre.	945	»	»	»	»	»	»	»
Ouest, jouissance juillet, 65.	605	»	»	»	»	»	»	»
Vendée, 250 fr. p. j. juill.	»	»	»	»	»	»	»	»
Compagnie parisienne du Gaz.	930	»	»	»	»	»	»	»
Société immobilière, j. janv.	78	75	»	»	»	»	»	»
C. gén. Transatlantique, j. juill.	390	»	»	»	»	»	»	»
Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	745	»	»	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier esp., j. juillet.	1315	»	»	»	»	»	»	»
Société autrichienne, j. janv.	680	»	»	»	»	»	»	»
OBLIGATIONS.								
Orléans	307	50	»	»	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	302	»	»	»	»	»	»	»
Est	302	»	»	»	»	»	»	»
Nord	307	25	»	»	»	»	»	»
Ouest	299	75	»	»	»	»	»	»
Midi	300	25	»	»	»	»	»	»
Deux-Charentes	280	»	»	»	»	»	»	»
Vendée	254	»	»	»	»	»	»	»
Canal de Suez	515	»	»	»	»	»	»	»

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 2 novembre 1874.)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — (s'arrête à Angers)
9 — 01 — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — soir, omnibus.
4 — 12 — — — — express.
7 — 27 — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — express.
12 — 38 — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

A VENDRE
Pour entrer en jouissance de suite.

MAISON

Rue d'Orléans, Anciennement occupée par M. Milon, libraire. S'adresser à M. LORRAIN, plâtrier, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite.

LES CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE DE SAINT-FLORENT.

Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins; le tout attenant aux caves. S'adresser à M. DE LAFRÉGEOLIERE, à Saint-Florent. (128)

A LOUER PRÉSENTMENT,

UNE BELLE MAISON

Au centre de la ville, Comprenant : salle à manger, petit salon à côté, office, cuisine, grand salon, cinq chambres à coucher, cabinets de toilette, mansardes, deux greniers, deux caves, écurie, remise et cours. S'adresser à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (135)

A LOUER PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Rue de l'Echelle. S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

Librairie E. Milon, rue d'Orléans, 46.

A LOUER PRÉSENTMENT APPARTEMENT COMPLET

Au deuxième étage.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1875.

MAISON ET JARDIN

Place des Récollets. S'adresser à M. ALLORY, épicier, rue du Puits-Neuf. (152)

AUX NÉGOCIANTS GÉNÉS

Le Comptoir Général et Entrepôt libre, RUE DU FAUBOURG-POISSONNIÈRE, 74, PARIS.

AVANCE 80 0/0 SUR TOUTES MARCHANDISES

Aussitôt déposées en magasin, et se charge de la vente au comptant, si on le désire. (111)

ON DEMANDE UN DOMESTIQUE
pour valet de chambre et jardinier. S'adresser au bureau du journal.

PRODUITS ALIMENTAIRES

huile d'olive de Nice
M. Félix Audemar, propriétaire à Nice, offre aux consommateurs ses huiles si estimées en France et à l'étranger. Expédition par 50, 35, 25 et 20 litres, franco-gare de l'acheteur. Sur demande affranchie, envoi du Prix-courant et des échantillons. Pour ces derniers, le port seul, par grande vitesse, sera à la charge du destinataire.
Liquieurs des Eux
Les liquieurs si renommés depuis longtemps de la veuve Amphoux, St-Pierre (Martinique), ne se vendent que chez M. Legendre jeune, entrepositaire pour toute l'Europe, rue Plantureux, 34, à Bordeaux. Une caisse de 12 bouteilles assorties, au choix, 72 fr.

MÉDICAMENTS D'HIVER

Goudron végétal Le Beuf
Le savant professeur de la Faculté de médecine de Paris, le D^r Gubler, s'exprime ainsi au sujet de cette préparation : « Le goudron Le Beuf, dit-il, représente, sans altération et sans perte, tous les principes et, en conséquence, toutes les qualités du goudron en nature. » (Com^{te} thérap. de Codes, 2^e édit., p. 167, Paris, 1873.) Cette préparation est prescrite journellement, par nos célébrités médicales, dans les Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Affections furonculaires, etc.
Migraine
On guérit instantanément cette pénible affection en prenant, dans un peu d'eau sucrée, ou non, un seul paquet de la Poudre de Guillemé, pharmacien; elle est recommandée par les meilleurs médecins, et se vend 2 fr. la boîte de dix doses, dans les bonnes pharmacies. Se défier des contrefaçons.

MALADIES CHRONIQUES

Vices du sang, Cancers de toute espèce, Epilepsies, Ulcères, Asthmes, Catarrhes, Rhumatismes, Goutte, Toux, Maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

On ne paie les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par le D^r ROBBE, médecin homéopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. — Par correspondance affranchie. (47)

UN HOMME, muni de bons certificats, demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME, de 14 ans, très-fort, sachant lire et écrire, demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

GOUVERNEMENT DU PÉROU DREYFUS FRÈRES & C^{ie}
DE PARIS
21, BOULEVARD HAUSMANN
Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

Loi du 11 Novemb. 1869
Loi du 11 Novemb. 1869

GUANO DISSOUS DU PÉROU

Convention du 13 Avril 1874

DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN
Brest, chez M. E. VINCENT
Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie}
Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS
Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^{ie}
Havre, chez M. E. FICQUET
Landerneau, chez M. E. VINCENT
La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTINALE
Lyon, chez M. Marc GILLIARD
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie}
Melun, chez M. LE BARRE
Nantes, chez MM. JAMONET et HUARD
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN
St-Nazaire, MM. JAMONET et HUARD

ENCRE JAPONAISE

La seule donnant des Copies parfaites, un mois même après l'écriture.

ENCRE MODERNE

Noire en écrivant et restant toujours Limpide.

N. ANTOINE et FILS, PARIS

DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS, FRANCE ET ÉTRANGER

ÉLIXIR HISTOGÉNÉTIQUE

RECONSTITUANT, NUTRIMENTIF ET COMPLÉMENTAIRE

DE L'ALIMENTATION

C'est le seul produit existant qui contienne tous les corps minéraux constitutifs du sang et des tissus, lesquels manquent presque toujours dans les aliments et, en outre, diverses matières propres à activer les actes de la nutrition. C'est ce qui explique ses merveilleux et presque infailibles effets préventifs ou curatifs dans tous les états physiologiques ou dans les maladies qui proviennent directement ou indirectement d'une altération du sang ou de désordres dans la nutrition, tels que :

Stérilité	Enfance	Chlorose et Anémie	Rachitisme	Gastralgie, Dyspepsie	Épuisements
Impuissance	Fractures	Malad. infectieuses	Scrofule, Goitre	Mauv. haleine, Migr ^{ne}	Convalescence
Grossesse	Blessures	Cachexies, Scorbut	Herpétisme	Mal. chron. de poitrine	Accidents
Allaitement	Carie	Lymphatisme	Inappétence	Obésité	de la vieillesse

DÉPÔT G^l: TAULIER et C^o, 56, r. St-Lazare, Paris. — Envoi franco d'une notice explic. sur demande aff.

LIQUEUR D'OR

Cette liqueur d'Or!!! est soignée en flacon, cet esprit parfumé, joint à l'efficacité hygiénique du suc des plantes qui en forme la base, l'ont fait proclamer la **reine des liqueurs**.

SE TROUVE DANS TOUS LES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS.

DÉPÔT CENTRAL : 6, BOULEVARD MONTMARTRE, A PARIS.

Adresser les demandes à MM. H. CHABOSEAU et PAYEN, 27, rue Malakoff, Paris. — Envois par caisses de 12 litres ou de 24 1/2 litres, franco de port et d'emballage. — PROVINCE, 6 fr. le litre; 3 fr. 25 le 1/2. (112)

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 »
— Grande carte de France, montée sur toile en rouleau pour bureaux. 25 »
MICHELET (J.). Histoire de France et de la Révolution, 23 vol. in-80. 138 »
DARÉSTE, grand prix Gobert en 1867 et 1868. Nouvelle Histoire de France, 8 forts volumes in-80. 72 »
Histoire de France populaire et contemporaine, avec les légendes historiques, par M. Duruy, 2 volumes illustrés. 60 »
Histoire de la Révolution française, par Lacretelle, 8 vol. in-80. 40 »
Histoire des Français, par Lavallée. Magnifique édition de bibliothèque, 6 vol. in-80. 48 »
Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 volumes in-80, gravures en couleurs, brochés. 80 »
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 »
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 »
LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle, 15 volumes. 600 »
(20 francs par mois.)
Dictionnaire de la conversation, 16 volumes grand in-80. 200 »
Dictionnaire français illustré, par Dupuy de Vorepierre, 4 vol. in-40, avec 20,000 gravures. Prix, broché, 85 fr., et relié en 2 vol. 100 »
Grand Dictionnaire de la langue française, par Littré, 4 vol. in-40. 100 »
Grand Dictionnaire d'histoire naturelle, par D'Orbigny; nouvelle édition considérablement augmentée, 23 vol. et 300 pl. color. en 3 vol. 400 »
Atlas géographiques, par Haugard-Mangé, 4 vol. in-40, chromo. 600 »
Art pour tous, par C. Sauvageot, 12 vol. cartonnés. 360 »
Décoration et ornementation, par Lefebvre, 125 planches. 125 »
Chimie générale appliquée aux arts et à l'industrie, par Barruel, 7 vol. in-80. 50 »
PELOUZE et FRÉMY. Traité de chimie générale analytique, industrielle et agricole, 7 vol. gr. in-80. 80 »
BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 volumes, brochés. 180 »
Pantheon des illustrations françaises au XIX^e siècle. Chaque volume relié, doré, se vend séparément. 100 »
Le volume se compose de 40 portraits, biographies et autographies.
Des Quichottes. Grandes illustrations de G. Doré, 362 planches, 2 vol. gr. in-folio. 100 »
DANTE, Enfer, 1 vol. illustré par G. Doré, 100 »
— Purgatoire et Paradis, 1 vol. in-folio. 100 »
Les Jardins. Splendide édition Mame, 1 vol. in-folio. Grand prix de l'Exposition. 100 »
Les grandes scènes, par Turgan, 10 vol. in-40, avec gravures. 100 »

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments; Musique religieuse, Musique militaire, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc.

Envoi franco des Catalogues

Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Vient de paraître :

L'ODYSSÉE D'HOMÈRE

MISE

A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE

D'APRÈS LES TRADUCTIONS

De BITAUBE et de POPE

Par F. EBABURON,

Ancien Magistrat.

Prix : 2 francs.

A Saumur, chez GRASSET, libraire, rue Saint-Jean; JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, et au bureau du journal.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

</